



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 26  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 5  
Nombre de votes pour : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.19.003 - Missions facultatives : service chômage du centre de gestion de la FPT du Loiret

**Christian DUMAS expose :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET n° 2015-35 du 27 novembre 2015 proposant la mise en œuvre d'un service chômage,

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements. »

Ainsi, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET a ouvert au 01 janvier 2016 un service de chômage pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service ont été modifiés et fixés par délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2018 et sont exposés selon le tableau ci-après. Toute prestation n'entrant pas dans ce champ fera l'objet d'un devis.

	Non adhérentes prestation PAIE	Adhérentes prestation PAIE
Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	100	70
Etude du droit en cas de reprise, réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	31	21
étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	18	15
étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	15	0
Suivi mensuel	0	0
Calcul de l'indemnité de licenciement	40	28

La facturation sera réalisée mensuellement selon le nombre de dossiers gérés.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 28 janvier 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer au service chômage payant du Centre de Gestion de la FPT du Loiret selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, si besoin est.
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint chargé de sa suppléance à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

Cette délibération abroge et remplace la délibération DL.17.029 du 4 avril 2017 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 absentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **12 MARS 2019**  
Notification le : **12 MARS 2019**

**12 MARS 2019**  
Le Maire  
Christian DUMAS



**Acte à classer**

DL-19-003

<b>1</b> En préparation	<b>2</b> En attente retour Préfecture	<b>3</b> > AR reçu <	<b>4</b> Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-03-12T11-20-21.00 ( MI215712729 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20190226-DL-19-003-DE ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : Missions facultatives : service chômage du centre  
gestion de la FPT du Loiret  
Date de décision : 26/02/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : DL.19.003-RH-missions  
facultatives - service chômage  
CDG de la FPT du Loiret.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 11:20

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 11:20

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:25